



Machine à affranchir

Par Techbla

Bonjour,
J'ai reçu un courrier donc je ne connais pas l'expéditeur.
Cette lettre a été affranchie avec une machine, je suis allé me renseigné auprès du bureau de La Poste de ma commune mais sans succès.
Où pourrais-je me renseigné pour connaître l'entreprise propriétaire de la machine a affranchir.
Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'était une lettre anonyme ? Vous ne connaissez pas l'expéditeur ?

Par Techbla

Bonjour,
Je ne connais pas l'expéditeur.

Par yapasdequoi

Alors pourquoi ne pas jeter la lettre à la poubelle ?

Par Techbla

Parce que les documents sont destinés a une personne mais je ne sait pas qui!!!

Par yapasdequoi

Si ce courrier ne vous était pas adressé il ne fallait pas l'ouvrir mais le rendre au guichet.

Par Techbla

Evidement, mais c'est mon adresse qui est sur l'enveloppe.
Pouvez-vous m'aider ?

Par yapasdequoi

Vous aider à quoi ? Vu les infos très vagues que vous donnez...
Confiez les documents à la police, si c'est vraiment important.

Par kang74

Bonjour

Qu'importe l'adresse, si ce courrier ne vous est pas destiné (y a clairement un destinataire) vous ne deviez pas l'ouvrir .

La seule chose à faire est marqué NPAI et de la remettre dans un boîte aux lettres .

Par Durock

Bonjour Kang74

Techbla dit que c'est son adresse qui est sur l'enveloppe, donc il ou elle est quand même en droit de l'ouvrir !
Maintenant qu'il y ai aucune indication de l'expéditeur, surtout pour une entreprise, cela est curieux.

Par yapasdequoi

Il dit que c'est son adresse ... mais est-ce adressé à son nom ?

Par kang74

Non il n'est pas en droit de l'ouvrir, sinon une personne vivant dans un immeuble aurait le droit d'ouvrir tous les courriers de tous les autres résidents .

Dans les faits on n'a même pas le droit d'ouvrir le courrier de son conjoint .

C'est un délit : point .

On voit que le courrier ne nous est pas destiné = on ne l'ouvre pas .

Si un courrier ne nous est pas destiné, y a pas à chercher l'expediteur, y a à marquer NPAI et le remettre dans une boîte aux lettres .

Par Isadore

Bonjour,

Oui, il n'y a pas d'enquête à mener, et le courrier n'aurait pas dû être ouvert. Tout au plus on peut regarder si le facteur ne s'est pas trompé de boîte aux lettres et aller le glisser dans celle du bon voisin si on l'identifie.

La Poste n'a pas à fournir les coordonnées de ses clients à des tiers, même si elle le peut.

Seul le service spécialisé de la Poste à Libourne a le droit d'ouvrir des courriers pour essayer d'identifier l'expéditeur ou le destinataire.

Par Techbla

Bonjour,

Je confirme bien que ce courrier est a mon nom et a mon adresse.Sur l'affranchissement il y a des numéros qui permettent d'identifier la machine qui la affranchis et donc l'entreprise d'où est parti cette enveloppe.

Par kang74

Parce que les documents sont destinés a une personne mais je ne sait pas qui!!!

Il faudrait savoir ...

Par yapasdequoi

Puisque ce courrier vous a été adressé (ouf ! c'est pénible de récupérer les infos) vous l'avez ouvert.

Ensuite le contenu ne vous est pas destiné ? Comment le savez-vous ? Et si vous savez à qui il est destiné, pourquoi ne pas remettre ces documents au destinataire ?

Votre démarche est incompréhensible, et de plus vouée à l'échec puisque identifier la machine à affranchir ne vous aidera pas plus que de relever les empreintes digitales sur l'enveloppe.

C'est un trafic illicite ? un chantage ? des photos compromettantes ?

Je maintiens ma réponse antérieure : si ces documents ont une importance, remettez les à la police.

Par ESP

Bonjour à tous,

Relisez les réponses SVP, poster absolument et vite peut engendrer des erreurs ou confusions...

A la question de yapasdequoi, Techbla a répondu le 15/03/2024 à 14:50
Evidement, mais c'est mon adresse qui est sur l'enveloppe. Pouvez-vous m'aider ?

Par Isadore

Oui, et dans le message précédent il était écrit qu'il ne savait pas à qui était destiné ce courrier. On a donc cru qu'il y avait son adresse mais un nom différent du sien. Je reçois régulièrement du courrier à mon adresse mais au nom de mes voisins.

Donc : ce courrier était à son nom, il lui était destiné. Premier point résolu.

Reste à identifier le destinataire, ce qui impliquerait de connaître la nature exacte des documents. Yapasdequoi a raison, si ces documents concernent une affaire grave comme une tentative de chantage, il faut demander à la police d'enquêter.

La Poste ne donnera aucune information sur ses clients à un quidam. Le numéro d'affranchissement est une mauvaise piste sauf dans le cadre d'une enquête officielle.

Par yapasdequoi

Je commence à penser à un troll.... Pour moi cette discussion est terminée.

Par Techbla

Ma demande était de savoir où pouvoir me renseigner pour connaître l'entreprise propriétaire ou locataire de la machine à affranchir.

Concernant le courrier, il y a peu été eu une inversion avec un autre courrier mettant destiné!!!!

Si le courrier avait été "louche", je me serais rapproché de la police.

Merci quand même pour vos échanges, je vais poursuivre ma recherche.

Bonne journée.

Par kang74

Donc vous avez reçu un courrier, avec votre nom, votre prénom et adresse : ok ou non ?

Dans ce courrier vous voyez que l'entete ne vous est pas destiné : oui ou non ?

Comme on n'aime pas trop jouer aux devinettes et faire des hypothèses au bout d'un moment, on parle de quel sorte de document ??

Parce que si vous pensez à une inversion, c'est que vous avez quelques hypothèses concernant l'expéditeur : donc le plus simple serait de valider ces hypothèses en les appelant.

Par Rambotte

On n'avancera pas si on ne distingue pas le destinataire sur l'enveloppe, et le destinataire (éventuel) sur le courrier contenu dans l'enveloppe.

Nous comprenons que Tchebbla était le destinataire mentionné sur l'enveloppe. Il est normal qu'il ouvre l'enveloppe pour

lire le contenu.

Ensuite, plusieurs possibilités :

- 1) Sur le document, c'est aussi son nom qui est mentionné.
- 2) Sur le document, ce n'est pas son nom qui est mentionné.
- 3) Sur le document, aucun nom n'est mentionné.

Dans ces 3 cas, on comprend que la teneur du courrier indique que cela ne le concerne pas (soit qu'il y ait homonymie, inversion de courrier, confusion ou erreur quelconque).

Indépendamment de cela, se pose la question de l'émetteur du courrier. Je comprends qu'aucune information ne peut être tirée de la teneur du courrier pour en inférer le signataire. Mais la teneur du courrier semble suffisamment importante pour que ce courrier doive aboutir à son véritable destinataire.

Je comprends que vous pensez, pour l'émetteur du courrier, à une entreprise ou un organisme qui possède une machine à affranchir, la dispensant de déposer ses courriers à la Poste.

La connaissance (par analyse des mentions sur l'affranchissement) de cette entreprise ou de cet organisme vous permettrait de leur retourner ce courrier accompagné d'un mot indiquant l'erreur de destinataire.

Est-ce que le problème est mieux défini ?

Par TUT03

Bonjour

remettez le courrier dans l'enveloppe d'origine, fermez l'enveloppe à l'aide de papier collant et notez NPAI sur l'enveloppe avant de la déposer dans une boîte aux lettres

ou bien vous mettez ce courrier à la poubelle et oubliez le.

si le courrier ne mentionne pas de destinataire précis, pas d'expéditeur, pas de référence à une situation ou un événement particulier et identifiable, comment pouvez vous savoir qu'il ne vous concerne pas ?

si ce courrier avait une certaine importance pour l'expéditeur, il aurait mentionné ses coordonnées ou une référence, ne serait ce pour obtenir une éventuelle réponse de la part du destinataire

à défaut, il a sans doute peu d'importance pour l'un comme pour l'autre ou bien c'est une arnaque ou un canular

il y a aussi des entreprises d'expédition de courrier qui sont concurrentes de la Poste, dans certains périmètres géographiques